

Délocalisation d'un français en Belgique

-100€ HT
pour toute inscription
reçue avant
le 30 septembre 2014

Quelles conséquences sur son organisation patrimoniale et successorale ?



- » Quelles obligations déclaratives en Belgique pour les actifs restés en France et les revenus de source française ?
- » Quelle organisation successorale entre conjoints ? Avec les héritiers restés en France ?
- » Comment régulariser sa situation par rapport au fisc français avant le départ et éviter les risques de fraude fiscale ou de blanchiment ?

Journée animée par

Benoît Philippart de Foy
JOYN LEGAL

Diane Ectors
FORIUS

Jordan Oprenyesz
FORIUS
ULg (TAX INSTITUTE) - ICHEC

Valérie-Anne de Brauwere
THALES AVOCATS
**SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF
ECONOMICS AND MANAGEMENT**

François Derème
DERÈME AVOCATS
ICHEC, FUCAM-UCL

Nicolas Cys
FRANCIS LEFEBVRE

Sabrina Scarnà
TETRA LAW
**SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF
ECONOMICS AND MANAGEMENT**
UCL MONS

Cette formation est reconnue par l'IEC - N° d'accréditation : B0341/2013-05

L'organisateur est accrédité par la FSMA – N° d'accréditation : 500036B - 1 point par heure

DÉLOCALISATION D'UN FRANÇAIS EN BELGIQUE



Face à la pression fiscale en France, beaucoup de français continuent d'opter pour **la délocalisation** en Belgique. Toutefois, cela ne reste pas une décision anodine. **De nombreuses**

questions pratiques se posent : quelles obligations déclaratives en Belgique d'actifs restés en France ? Quelle organisation successorale entre conjoints ? Avec les héritiers ? Quel régime fiscal des contrats multisupports ? Des questions qui sont bien souvent complexes et qui se compliquent dans le contexte international actuel de la **lutte contre la fraude et l'évasion fiscales**. Comment régulariser sa situation en France avant sa délocalisation ? Rapatriement de fonds non déclarés en France lors d'une installation en Belgique : quels risques de qualification de blanchiment ?

IFE Benelux réunit les meilleurs experts de ces sujets pour vous apporter des **réponses concrètes**. Au plaisir de vous rencontrer sur la conférence.

Stéphanie Leroy Farasse
Conference Manager

À qui s'adresse cette formation ?

- Conseillers en gestion de patrimoine, wealth planners
- Banquiers privés
- Family Officers
- Gérants de fortune
- Juristes et fiscalistes des banques et compagnies d'assurance vie
- Responsables clientèle privée
- Avocats
- Notaires
- Trust Officers
- Experts-comptables, commissaires aux comptes
- Directeurs administratifs et financiers

Quels sont les objectifs pédagogiques ?

- Faire le point des questions pratiques récurrentes en matière d'obligations déclaratives et d'organisation patrimoniale en cas de délocalisation d'un français en Belgique
- Comprendre les impacts des mesures anti-fraude et anti-blanchiment en cas de régularisation et de rapatriement de capitaux, de part et d'autre de la frontière

Quelle est la méthode de travail ?

- Exposés pratiques par des experts de la matière
- Une documentation détaillée remise aux participants
- Des intervalles réservés aux questions des participants

Pour plus d'interactivité

- Des tables rondes pour faciliter votre rôle de participant actif
- La possibilité de poser dès à présent vos questions aux orateurs via le mail sleroy@efe.fr

> Délocalisation d'un français en Belgique

MARDI 7 OCTOBRE 2014

PRÉSIDENT DE SÉANCE : **Benoît Philippart de Foy**, Avocat Associé, **JOYN LEGAL**

9h15 Quelles sont les obligations déclaratives en Belgique pour les actifs restés en France et les revenus de source française ?

- Les revenus des immeubles français et la problématique des sociétés civiles immobilières
- Les revenus professionnels et pensions de source française : quels sont les revenus exonérés ? Comment bénéficier de l'exonération ?
- Les revenus mobiliers : intérêts et dividendes. Quel impact de la directive épargne ?
- Les plus-values sur les actifs français
- Les méthodes de prévention de la double imposition

Diane Ectors

Avocate Associée

FORIUS

Jordan Oprenyesz

Avocat

FORIUS

Assistant

ULg (TAX INSTITUTE)

Chargé de cours

ICHEC

10h15 *Café networking*

10h30 Organisation successorale entre les conjoints : une nécessité en Belgique pour éviter les droits de succession

- Analyse et modification du contrat de mariage : quand faut-il modifier le contrat de mariage ?
- Donations entre conjoints : quelles règles applicables ? Pour quelle sécurité juridique ? Pour quel gain fiscal ?
- Convention d'accroissement : quels atouts, notamment en cas de décès de l'un des deux conjoints ?

Valérie-Anne de Brauwere

Avocat au Barreau de Bruxelles

Partner

THALES AVOCATS

Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale

SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS AND MANAGEMENT

11h30 Transmissions successorales quand les héritiers restent en France : questions pratiques

- Les donations faites par des donateurs résidents belges à des donataires résidents français et/ou belges : quelles sont les solutions civiles et les optimisations fiscales ?
- Les différences et particularités des donations belges et françaises. Quels sont les points d'attention des donations-partages franco-belges ?
- Quelles implications successorales des donations franco-belges au regard du nouveau règlement européen ? Droit applicable, rapport et réduction

François Derème

Avocat au Barreau de Bruxelles

et inscrit à ce titre au Barreau

de Luxembourg

DERÈME AVOCATS

Chargé de cours et enseignant

ICHEC, FUCAM - UCL

Membre des comités de rédaction de la Revue de Planification Patrimoniale belge et internationale, et du Recueil Général de l'Enregistrement et du Notariat

12h30 *Session de questions / réponses*

12h45 *Déjeuner*

14h15 Quel régime fiscal des contrats multisupports détenus par un français après sa domiciliation en Belgique ?

- Les contrats d'assurance vie multisupports
 - Taxe sur les primes
 - Fiscalité des rachats
 - Droits de succession sur les capitaux payés en cas de décès
- Les contrats de capitalisation multisupports
 - Absence de taxe sur les primes
 - Fiscalité des rachats et des capitaux payés au terme
 - Droits de succession en cas de décès
- Quelle optimisation successorale ?

Benoît Philippart de Foy

15h15 *Café networking*

15h30 Actualités fiscales françaises : quels impacts sur la délocalisation ?

- Loi du 6 décembre 2013 relative à la lutte contre la fraude fiscale et la grande délinquance économique et financière : quelles en sont les mesures phare ?

- Régularisation fiscale en France avant la délocalisation et échange de renseignements entre la Belgique et la France
 - Analyse des règles posées par la Circulaire « Cazeneuve » du 21 juin 2013
 - Vers un durcissement des conditions et modalités de régularisation applicables ?
 - Retour d'expériences et analyse de questions complexes
- Cas pratique : en cas de transfert de résidence d'un français en Belgique : comment appliquer et « gérer » l'exit tax ?
 - Quels contribuables, quels actifs et quels impôts concernés ?
 - Appréhendez le mécanisme et les modalités d'imposition
 - Est-il possible de limiter l'impact de l'exit tax ?
 - Quelles conditions du dégrèvement de l'exit tax ?
 - Apprenez à remplir les formulaires 2074 ET

Nicolas Cys

Avocat

FRANCIS LEFEBVRE

16h30 Le rapatriement de fonds non déclarés en France lors d'une installation en Belgique : quel risque de qualification de blanchiment ?

- Comment procéder à la détection de la fraude ?
 - Les mesures préventives au sein des banques belges
 - Les pouvoirs d'investigation des autorités belges dans le cadre du contrôle d'un nouveau résident
- Comment s'opère la transmission des informations ?
 - Entre les autorités fiscales
 - Entre les autorités pénales
- Quels sont les risques de poursuites en Belgique ?
 - De la fraude fiscale
 - Du blanchiment de la fraude

Sabrina Scarnà

Avocat Associé

TETRA LAW

Chargée de conférences à l'Executive Master en Gestion Fiscale

SOLVAY BRUSSELS SCHOOL OF ECONOMICS AND MANAGEMENT ET À L'UCL MONS

17h30 *Session de questions / réponses*

17h45 *Clôture de la journée*



Renseignements programme

Stéphanie Leroy Farasse - sleroy@efe.fr

Renseignements inscriptions

IFE BENELUX

Rue de la Science, 4

1000 Bruxelles

Tél. : +32 (0)2 533 10 20

Fax : +32 (0)2 534 89 81

ifebenelux@ifexecutives.com

Participation (+ 21 % TVA)

1 jour : 700 € HT

100 € HT de réduction pour toute
inscription reçue avant le 30 septembre 2014

Ces prix comprennent les déjeuners, les rafraîchissements et la documentation de la formation.

Vous pouvez payer, en indiquant le nom du participant :

- par virement à notre banque - BNP PARIBAS FORTIS, agence Quartier-Léopold, Place du Luxembourg, 14, B-1050 Bruxelles, compte IBAN : BE98210004689293 - BIC : GEBABEBB36A, au nom d'EFEB SA/NV, avec mention du numéro de la facture.

Inscriptions

Dès réception de votre inscription, nous vous ferons parvenir une facture qui devra être payée avant le début de la conférence.

Les informations demandées sont nécessaires au traitement de cette fiche. Conformément à la loi du 08/12/92 modifiée sur le respect de la vie privée, vous pouvez accéder à ces informations et en demander la rectification. Nos adresses peuvent faire l'objet d'une cession, d'une location ou d'un échange à d'autres sociétés. Si vous ne souhaitez pas être destinataire de leurs documents, merci de nous le signaler par courrier au 4, rue de la Science - 1000 Bruxelles ou à l'adresse mail correctionbdd@ifexecutives.com.

Hébergement

Pour réserver votre chambre d'hôtel, vous pouvez contacter la centrale de réservation BBA par tél : +33 (0)1 49 21 55 90, par fax : +33 (0)1 49 21 55 99, par mail : solution@netbba.com, ou en remplissant votre demande en ligne cliquer sur www.netbba.com/form.html en précisant que vous participez à une formation IFE Benelux.

Annulations

Formulées par écrit, elles donneront lieu à un remboursement intégral si elles sont reçues 15 jours avant la formation. Passé ce délai, 50 % du montant de la participation, ou 100 % en cas d'annulation le jour J, sera retenu à titre d'indemnité forfaitaire. Les remplacements seront admis à tout moment. Les demandes d'annulation et de remplacement devront être formulées par écrit (courrier, fax ou e-mail).

Date et lieu de la formation

MARDI 7 OCTOBRE 2014

Bruxelles

Attention : le lieu de la formation est susceptible d'être modifié. Merci de vous référer à la convocation qui vous sera remise 10 jours avant la formation.

Pour modifier vos coordonnées

Tél. : +32 (0)2 533 10 20 - E-mail : correctionbdd@ifexecutives.com

Vous pouvez photocopier ce document ou le transmettre à d'autres personnes intéressées.

Bulletin d'inscription

- OUI**, je m'inscris à la formation " **Délocalisation d'un français en Belgique** " (code 24982) du mardi 7 octobre 2014
- OUI**, je m'inscris avant le 30 septembre 2014 et je bénéficie de 100 € HT de réduction

Pour corriger vos coordonnées, ou si la personne à inscrire est différente, merci de compléter le bulletin ci-dessous en lettres majuscules. Pour gagner du temps, vous pouvez tout simplement joindre votre carte de visite.

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom et prénom _____

E-mail* _____

Fonction _____

Nom et prénom de votre responsable formation _____

Nom et prénom de votre directeur juridique _____

Société _____

N° TVA _____ Secteur d'activité _____

Effectif site _____

Adresse _____

Code postal Ville _____

Tél _____ Fax _____

N° de GSM _____

Adresse de facturation (si différente) _____

Signature et cachet obligatoires :

* Indispensable pour vous adresser votre convocation

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le programme si, malgré tous leurs efforts, les circonstances les y obligent.

